

# Bachelier en management du tourisme et des loisirs

<b>HELHa La Louvière</b> Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33 Mail : <a href="mailto:eco.lalouviere@helha.be">eco.lalouviere@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Géographie touristique II			
Code	ECTO2B58GET	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Didier SAINT-JEAN</b> ( <a href="mailto:didier.saint-jean@helha.be">didier.saint-jean@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement permet à l'étudiant de développer ses savoirs, savoir-faire et savoir-être dans les matières liées à la Géographie Touristique et est la suite de l'unité d'enseignement Géographie Touristique I.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
  - 2.1 Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires
  - 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**
  - 3.1 Utiliser des supports cartographiques et gérer la dimension espace-temps des produits
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
  - 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission

### Acquis d'apprentissage visés

- Maîtriser les notions géographiques de base.
- Comprendre et expliquer les différents types de reliefs.
- Analyser toute les ressources géographiques d'un pays pour améliorer le tourisme.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO2B58GETA Géographie touristique II 60 h / 5 C

### Contenu

Au Q1:

- Analyse des intérêts géographiques liés au tourisme du monde occidental (Canada, USA, Amérique latine)

Les composantes naturelles d'un milieu: Géologie, Géomorphologie, Hydrographie, Climatologie, Flore et Faune.

Au Q2:

- Analyse des intérêts géographiques liés au tourisme du monde oriental (Moyen Orient, Japon, Chine...)

Les composantes naturelles d'un milieu: Géologie, Géomorphologie, Hydrographie, Climatologie, Flore et Faune.

L'enseignant se réserve le droit de modifier et/ou compléter ce contenu (voir Connected).

### **Démarches d'apprentissage**

- Cours magistral.
- Etude de cas.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Séances de questions-réponses.

### **Sources et références**

Atlas, Ouvrages spécialisés, sites internet, articles de presse, revues de tourisme, vidéos

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours, diaporamas, documents divers (voir Connected).

L'inscription sur Connected est donc requise pour cette UE.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Evaluations écrites.

Travaux de groupe avec présentation orale et sur support.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnecED

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int		Int			
Période d'évaluation	Eve	50	Exe	50	Exe	100

Int = Interrogation(s), Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

### **Dispositions complémentaires**

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).